



Ministère des Postes et Télécommunications,  
de la Promotion des Nouvelles Technologies  
de l'Information et de la Communication  
chargé des Transports et du Tourisme

*Le Secrétaire Général*

N°14/\_\_\_\_\_/MPTPNTIC-TT/CAB

وزارة البريد و الاتصالات، و تنمية  
التقنيات الحديثة للمعلومات و  
الاتصالات، المكلفة بالنقل و السياحة

**COUNTRY Reports: 30 th COMCEC Ministerial Exchange of Views Session.**

**THE THEME: “The role of Public Private Partnerships for the Development of the Tourism Sector in OIC Member States”**

**a) Cadre institutionnel et juridique du tourisme aux Comores**

Le tourisme est au niveau national sous la tutelle du Ministère des Postes et Télécommunications de la Promotion des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication chargé des Transports et Tourisme qui supervise la Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DNTH). Cette dernière est chargée de la mise en œuvre de la politique sectorielle du tourisme.

Au niveau régional, chaque île dispose de sa propre Direction du Tourisme sous la supervision de son commissariat de tutelle. Les directions régionales travaillent en collaboration avec la DNTH dans la gestion des activités touristiques.

Une loi sur le tourisme a été adoptée fin 2011 par l'Assemblée Nationale. Cette nouvelle loi vise à définir les règles auxquelles sont soumises les activités touristiques et le rôle des différents acteurs, publics et privés, à établir les principes de gestion des sites touristiques et enfin, les dispositions fiscales prévues ainsi que les sanctions pénales. La loi prévoit par ailleurs la création d'un Office National du Tourisme et d'un Fonds Spécial pour la Promotion et le Développement du Tourisme visant financer les activités de l'Office National et de la Direction Nationale via des allocations budgétaires de l'Etat et des taxes

**b) Cadre des affaires dans le domaine touristique**

Le tourisme reste un secteur où le secteur privé joue un rôle moteur : toute disposition réglementaire vise essentiellement à encadrer et à faciliter l'évolution du secteur privé sous toutes ses formes.

Les opérateurs touristiques sont représentés par différentes associations de dimensions nationales ou régionales, telles que:

- L'Association Comorienne du Tourisme (ACT) est un groupement professionnel créé en 1990 et ayant une couverture nationale avec environ 60 membres dont les hôtels gérés par des groupes internationaux. Malheureusement le budget de l'ACT se limite aux cotisations de ses membres.
- Les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) sont présentes sur l'ensemble du territoire. L'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (UCCIA) regroupe les chambres insulaires et son siège est à Moroni. L'UCCIA est un établissement public, à caractère professionnel, placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'économie. Elle constitue un interlocuteur central pour les investisseurs et les exportateurs. L'UCCIA joue un rôle d'interface entre le secteur privé et les pouvoirs publics et travaille au développement des activités économiques et commerciales en Union des Comores. L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie (UCCIA) a formé un « Club Tourisme » informel apportant un appui logistique et technique à l'ACT et vise à être un interlocuteur du Gouvernement pour les questions réglementaires. L'UCCIA a contribué à la réduction des droits de visa d'entrée sur le territoire qui est passé de 60 euros à 30 euros et à la rédaction de la Loi sur le Tourisme et aux actions de lobbying pour son adoption en partenariat avec l'ACT. L'UCCIA a lancé en 2013 un programme de soutien au développement du secteur privé à travers l'initiative « Osez entreprendre ». Parmi les 150 projets proposés, plus de 40 concernaient le tourisme et l'éco-tourisme.
- Le MODEC (Mouvement des Entreprises Comoriennes) créé en 2013, a pour mission principale de promouvoir un environnement propice à l'entreprise privée, de fournir un appui aux entreprises comoriennes, de renforcer leur compétitivité et de favoriser le dialogue social.
- La Fédération du Secteur Privé Comorien (FSPC) regroupe 12 organisations professionnelles dont les organisations du tourisme. Elle vise notamment à gérer un réseau de relations professionnelles visant la performance du secteur privé comorien dans la création de la richesse et l'amélioration du niveau de vie de la population, défendre et promouvoir les intérêts du secteur privé comorien, promouvoir un dialogue social systématique et structuré, assurer des formations et un service d'assistance /conseils à ses membres, prendre part aux activités nationales et internationales d'intégration économique et en général, toutes activités ayant trait au développement du secteur privé comorien ;
- Les îles autonomes d'Anjouan et de Mohéli disposent de leurs propres groupements mais qui sont peu actifs faute d'un éclatement des opérateurs entre les principales localités, d'une communication optimale entre les membres et surtout d'actions communes. La plupart des organisations sont peu structurées, à l'exception de la Maison de l'Ecotourisme de Mohéli dont les responsabilités s'étendent sur le Parc Marin de Mohéli. Les autres structures trouvées dans les îles sont le fait de village et communautés de villages peu organisées, dont la principale raison d'être est de gérer le peu de ressources issues du tourisme
- L'Office Nationale du Tourisme est appelé à jouer un double rôle : comme plateforme de dialogue entre le secteur public et le secteur privé, pour un développement durable du tourisme en phase avec les priorités nationales de développement ; comme Destination Marketing Office (DMO) afin de renforcer l'attractivité et la visibilité des Comores pour ses clients potentiels.

### **C) Les investissements dans le secteur touristique**

Ils présentent une spécificité par rapport aux autres secteurs productifs. En effet, le tourisme s'apparente à la fois à une industrie lourde, nécessitant des immobilisations très importantes sur une longue période et une industrie de main d'œuvre nécessitant une formation de plus en plus élevée. Dans ces conditions, les investissements touristiques doivent pouvoir bénéficier d'un environnement politique et économique stable

L'investissement privé comorien dans le secteur touristique est encore extrêmement limité. Etant donné l'étroitesse du pays et le problème d'économie d'échelle que cela entraîne, le tourisme est un des seuls secteurs où peuvent être réalisés des investissements productifs.

Les investissements privés restent encore assez faibles ; en effet les problèmes fondamentaux du secteur privé sont une faible croissance et la compétitivité des entreprises privées locales qui nécessitent la mise à niveau des compétences de gestion et technique. Ainsi depuis 2007, l'Union Comores a lancé une série d'initiatives à l'appui du développement du secteur privé dont certaines commencent à donner des résultats.

En effet, des faiblesses institutionnelles et politiques ont jusque-là entravées le développement du secteur privé et le climat des affaires. Ainsi plusieurs réformes juridiques et institutionnelles ont été mises en œuvre pour y remédier. Parmi ces mesures, le gouvernement a procédé à :

- la création d'un Ministère de la Promotion de l'Investissement, d'une Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANPI) et un Guichet unique pour faciliter les démarches des investisseurs ;
- la promulgation d'un nouveau code des investissements, d'une loi sur les marchés publics, d'une loi sur la concurrence, la demande d'adhésion à l'OMC, et l'élaboration et la mise en œuvre de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce.

**MOHAMED DHAKOINE ABDOU**

-